



Les organisations syndicales du Val-de-Marne
SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education, CGT Educ'action,

A

Madame, Monsieur le Maire

Objet : invitation au rassemblement du 12 février contre la réforme des rythmes scolaires et à ne pas transmettre de projet d'organisation du temps scolaire

Créteil le 5 février 2014

Madame, Monsieur le Maire,

Nous nous adressons à nouveau à vous à la suite du succès du rassemblement du 29 janvier, devant l'Inspection Académique de Créteil, pour que le décret Peillon sur les rythmes scolaires ne soit pas mis en place à la rentrée prochaine, qu'il soit suspendu et retiré.

Des maires et des élus municipaux de 14 communes du département sont venus, malgré la pluie, aux côtés des enseignants, soutenir cette demande.

L'Inspectrice d'Académie nous a reçus pendant près de 2h. Nous lui avons déclaré :

« Parce qu'il est dangereux pour la sécurité des élèves, pour leurs conditions d'apprentissage et pour les conditions de travail des personnels, qu'ils soient enseignants, AVS, agents territoriaux ou animateurs : il ne règle aucun des problèmes posés pour les élèves, il remet en cause la spécificité d'une salle de classe qui ne peut devenir une salle polyvalente d'animation ; les élèves ne peuvent être laissés sans repères spatiaux et temporels comme cela risque d'être le cas dans certains scénarii d'activités périscolaires, les conditions de travail des enseignants et de tous les personnels sont détériorées, sans pour autant avoir amélioré les conditions d'apprentissage des élèves,

LE DECRET PEILLON NE DOIT PAS S'APPLIQUER ! »

L'Inspectrice d'Académie a reconnu la pertinence des problèmes soulevés par la délégation quant aux graves conséquences de l'application du décret et s'est engagée à transmettre au Ministre toutes nos remarques. Elle n'a pu apporter ni réponse, ni garantie, sur la sécurité des élèves, les problèmes de responsabilité, en particulier celle des directeurs qui sont les premiers exposés est pleinement engagée sur la totalité du temps scolaire (y compris l'APC) : temps de transitions, entrées et sorties, utilisation des locaux,.....

Dans ces conditions, nous lui avons demandé expressément de renoncer à son calendrier et de surseoir à toute application du décret à la rentrée dans les écoles du département.

Elle a aussi reçu une délégation des élus présents qui ont réaffirmé qu'ils s'associaient à notre demande de suspension.

A la date échéance du 31 janvier, l'Inspectrice d'Académie nous a informés que sur les 47 communes du département, seules 6 avaient transmis un projet d'organisation du temps scolaire.

Certains projets initialement déposés, validés ou non, ont été retirés.

Les réponses apportées par la DASEN et le nombre de projets qui lui sont parvenus montrent bien que rien n'est joué et qu'avec l'unité des enseignants, des parents, des agents territoriaux, et des élus nous pouvons obtenir la suspension de ce décret ; non seulement il ne permet aucune amélioration pour les élèves et les personnels, mais entraîne une dégradation des conditions d'apprentissage et des conditions de travail de tous et génère un coût financier très important pour les communes.

Les organisations syndicales du Val-de-Marne SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education et CGT Educ'action, appellent les personnels et invitent les parents et les élus à manifester Mercredi 12 Février, à 13h30 devant le Ministère de l'Education Nationale au moment où se réunit le Comité de suivi national de la réforme des rythmes, afin d'exiger du Ministre qu'il suspende immédiatement le décret sur les rythmes scolaires

Ensemble, nous nous adressons à nouveau à vous pour vous inviter à participer à nos côtés à ce rassemblement du mercredi 12 février (rendez-vous à 13h30 M° Solférino) et à soutenir cette mobilisation.

Dans l'immédiat, nous réitérons notre demande de ne pas vous engager dans la mise en œuvre de ce décret et par conséquent de ne transmettre aucun projet d'organisation du temps scolaire à l'Inspectrice d'Académie, ou si un projet a déjà été transmis, de le retirer, à l'instar d'autres élus du département.

Les faibles remontées de projets malgré les relances récurrentes de l'IA, qui font suite au report de l'ensemble des communes du département, confirment toutes les difficultés posées par ce décret ; enseignants, parents, territoriaux sont unanimes pour exiger la suspension du décret. Nous avons besoin de votre présence à notre côté pour obtenir satisfaction.

En espérant votre soutien dans cette démarche, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, en notre profond attachement à la défense de l'école publique.

Pour le SNUipp-FSU
Hélène Houguer

Pour le SNUDI-FO
Marie-France Chiche

Pour SUD Education
Philippe Barre

Pour la CGT Educ'action
Pascal Coudert

Rien n'est joué : avec l'unité enseignants, parents, agents territoriaux, élus nous pouvons gagner la suspension du décret !

Les organisations syndicales du département SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education et CGT Educ'action, avec les Maires et élus présents au rassemblement du 29 janvier devant l'IA,

appellent à manifester

Mercredi 12 Février au Ministère de l'Education Nationale

Rendez-vous 13h30 Métro Solférino

Au moment où se réunit le Comité de suivi national de la réforme des rythmes

Afin d'exiger du Ministre

qu'il suspende immédiatement le décret sur les rythmes scolaires